

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE VOID-VACON

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE CIRCULATION ET
INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de VOID-VACON,

Vu le Code de la Route et notamment le chapitre 1^{er} du titre 1^{er} du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatifs aux pouvoirs de police de circulation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié portant instruction générale sur la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 1^{ère} à 8^{ème} partie) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,

Vu la demande de la Société V COUVERTURE du 10 avril 2024,

Considérant que pour permettre la réalisation des travaux de réfection de toiture de la mairie réalisés par la société V COUVERTURE pour le compte de la commune, il est nécessaire de garantir la sécurité des usagers.

ARRETE

Article 1^{er} : La chaussée sera rétrécie au niveau du 13 rue Notre Dame du lundi 22 avril 2024 à 7h30 au vendredi 26 avril 2024 à 17h30. La circulation de tout véhicule sera alternée par des feux tricolores. Le dépassement sera interdit aux abords du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/heure durant toute cette période.

Article 02 : Le stationnement sera interdit côté pair du 16 au 12 rue Notre Dame inclus du lundi 22 avril 2024 à 7h30 au vendredi 26 avril 2024 à 17h30.

Article 03 : Les panneaux de stationnement interdit portant ces instructions à la connaissance des usagers, seront mis en place par les services municipaux.

Article 04 : La société V COUVERTURE a la charge de la signalisation de son chantier et la pose des feux tricolores dans les conditions prévues par l'instruction ministérielle sur la signalisation routière.

Article 05 : Les infractions à cet arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la Loi.

Article 06 : Monsieur le Lieutenant Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Void-Vacon est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à VOID-VACON, le 11 avril 2024

Le Maire,
Sylvie ROCHON

- Copie :
- Service Technique Municipal
 - société V COUVERTURE
 - ADA de Commercy
 - Affichage
 - Riverains



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Sylvie Rochon". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE VOID-VACON" around the top edge and "(Ause)" at the bottom. There is a small star symbol on the right side of the stamp.